



L' Association des Travailleuses et
Travailleurs Accidentés
de l' Abitibi-Témiscamingue (ATTAAT)

28 avril: Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail.

L'association des travailleuses et travailleurs accidentés de l'Abitibi-Témiscamingue (ATTAAT), invite tous ses membres à souligner ce lundi 28 avril (Journée internationale de commémoration des victimes d'accidents et de maladies du travail).

En signe de deuil, l'ATTAAT demande à tous et toutes d'observer une minute de silence, ce lundi 28 avril, à 10 heures précises, afin de rendre hommage aux personnes décédées ou blessées au travail.

L'ATTAAT presse le nouveau gouvernement de se mettre au travail et d'inscrire à son menu législatif cette modernisation nécessaire. Il faut que tout soit mis en branle pour éliminer à la source les dangers qui guettent la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs et des travailleuses.